

### Qu'est-ce que le dispositif Devoirs faits ?

**Devoirs faits est un temps dédié, en dehors des heures de classe, à l'accomplissement par l'élève des tâches demandées par ses professeurs.**

Il a lieu dans l'établissement sur des horaires appropriés, qui ne sont pas obligatoirement en fin de journée, à raison d'un volume horaire fixé par l'établissement. L'objectif est de faire bénéficier les collégiens d'une aide appropriée au sein du collège.

**Devoirs faits n'est pas un cours supplémentaire**, mais bien un temps dédié à la réalisation des devoirs, en lien avec les connaissances et compétences travaillées en classe. Si un élève a des difficultés de compréhension, c'est l'occasion de revenir sur ce qui n'a pas été compris ou maîtrisé.

**Devoirs faits est un moment privilégié pour que l'élève donne du sens à son travail personnel :** questionner les démarches proposées, interroger ses propres méthodes, mettre à l'essai ce qu'il a compris, réinvestir les apprentissages tout en bénéficiant, au besoin, de l'accompagnement de professionnels aptes à lui apporter toute l'aide nécessaire.

**Les heures proposées par le dispositif ne suffisent pas toujours à ce que l'ensemble du travail personnel de l'élève soit réalisé d'où nécessité de poursuivre et finir le travail à la maison.**

### Qui est concerné ?

**Devoirs faits s'adresse à toutes les familles et à tous les collégiens volontaires après accord des familles.**

La proportion d'élèves susceptible de bénéficier du dispositif est liée à la situation de chaque établissement, en fonction des besoins de ses élèves et des moyens dont il dispose.

Les collégiens peuvent avoir été invités à y participer par les équipes éducatives, qui en font alors la proposition aux élèves et à leurs familles.

### Qui assure l'encadrement des élèves ?

**Chaque établissement met en place "Devoirs faits" avec les personnels ressources qu'il peut mobiliser.** Les différents professionnels de l'établissement peuvent contribuer, en fonction de leurs spécificités, à accompagner au mieux les élèves dans leur cheminement. Devoirs faits peut être pris en charge **sur la base du volontariat** par :

- les professeurs et professeurs documentalistes
- les conseillers principaux d'éducation (CPE)
- les assistants d'éducation
- des associations agréées qui interviennent dans le domaine de l'aide aux devoirs
- les volontaires du service civique

### Quels types de devoirs ?

- **Des leçons**
- **Des exercices**
- **Des travaux écrits**

## ORGANISATION AU COLLEGE JEAN MOULIN

- **Inscription des élèves volontaires** par le biais d'un document nominatif à la demande des familles ou sur proposition du professeur principal ou du conseil de classe et avec accord des représentants légaux.
- **Chaque élève fait le travail donné par les enseignants et peut bénéficier d'une aide pour, les leçons, les exercices et les travaux écrits.**
- **Séquence d'une heure**, située en dehors des heures de cours, pendant le temps d'ouverture du collège de 8h30 à 17h
- **Volume horaire par élève : 2 heures par semaine** en fonction des plages horaires libérées dans l'emploi du temps de l'élève et des disponibilités des intervenants.
- **Nombre d'élèves par groupe : 6 à 10 élèves**
- **Une salle dédiée** à l'aide aux devoirs et identifiée par les élèves (salle13)
- **Les intervenants :**
  - Professeurs volontaires
  - assistants d'éducation
  - services civiques (2 recrutés par l'établissement)
  - Animateurs des maisons de quartier sur le dispositif CLAS (contrat local d'accompagnement scolaire)
- **Aides apportées**
  - Apprentissage des leçons
  - Explication et compréhension d'une consigne
  - Méthodologie et utilisation de tous les « outils » à sa disposition
  - Reprise de notions (prioritairement par les enseignants)
  
  - **Les objectifs d'apprentissage sont explicités** et du sens est donné à leur travail.
  - **L'élève est aidé à formaliser les enjeux du travail à faire** : que comprend-il de ce qu'il doit faire après lecture de la consigne ? Que doit-il avoir réalisé une fois le travail fini ?
  - **L'élève prend conscience de la manière dont il travaille**, dont il mémorise, dont il s'organise, dont il peut envisager différentes stratégies pour surmonter une difficulté.
  - **La coopération est encouragée** entre élèves : petits groupes, tutorat d'élèves, etc.
- **Choix du travail à faire**
  - **L'élève choisi le travail qu'il préfère faire dans le cadre de Devoirs faits** et ce qu'il se sent capable de mener à bien chez lui. Il peut aussi être spécifiquement accompagné sur ce point.
  - **Les devoirs à faire sont priorisés**, le calendrier est important, mais n'est pas toujours le critère à privilégier. En effet, la priorité peut notamment être donnée à un travail jugé plus difficile par l'élève.
- **Organisation du groupe**
  - Selon les types de tâches à accomplir : apprendre une leçon, faire des exercices, dessiner un croquis, une carte, rédiger un texte, etc.
  - Selon les disciplines, tous niveaux confondus
  - Selon le type de matériel nécessaire
- **Règles à respecter**
  - **Présence obligatoire à toutes les séances** (appel fait par l'intervenant)
  - **Faire son travail** (il y a toujours une leçon à apprendre ou à revoir )
  - **Ne pas gêner le groupe de travail**